



N° 2019/03/01

20190301

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 07 mars 2019, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, DECISIER Geneviève, FOUANT Maryse, ARBUS Francine, BOUVOT Jacqueline **et Messieurs :** GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, FAIDHERBE Lucas, GERVASONI Gérald, BURTET Jean Luc, CORBIN Joël, CHANAL Pierre, CERRET Michel, MARTIN Laurent, ROUDIL Joël, FINIELS Thierry, FRATISSIER Michel, LEPROVOST Richard,

Membres absents excusés : **Madame :** LAURENT Stéphanie **et Messieurs :** COMPAN Pierre, MARTIN Claude, GARCIA Diego, CAZALET Eric, CASTANON Philippe, CLAUZEL Philippe, CATHALA Serge, JEAN Lionel, LANGET Christian.

Membres absents : **Messieurs** ISSERT Michel, VALGALIER Régis, DAUTHEVILLE Jacques, LAURITA David, CAUSSE Jean Louis

Membre remplacé : Madame FOUANT Maryse remplace Monsieur LAURITA David

Procuration : Monsieur CATHALA Serge donne procuration à Monsieur ROUDIL Joël – Monsieur JEAN Lionel donne procuration à Monsieur NOGUIER André

Membres ayant participé au vote : 21

Date de convocation : 19/02/2019

Date d'affichage : 19/02/2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le jeudi 07 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur CORBIN Joël

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président expose à l'assemblée délibérante l'article 3212-1 du code des collectivités territoriales relatif au débat sur les orientations générales du budget à proposer à l'assemblée dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

N° 2019/03/01

La réunion de ce jour est une discussion sur la base d'informations, les plus complètes possibles à propos des enveloppes et des limites du futur Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents, prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 08 mars 2019

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
21 MAR. 2019 de la publication le

21 MAR. 2019

Le Président,

Gérald GERVASONI

